

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2016/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 24 novembre 2016**

**DCM N° 16-11-24-14**

**Objet : Intégration d'une emprise foncière appartenant à l'Etat dans le domaine public de la Ville de Metz au 6-8 rue Belle Isle.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ensemble immobilier située 6-8 rue Belle Isle sur le site de l'ancienne Manufacture des Tabacs, Bouygues Immobilier a prévu une voie d'accès réservée aux véhicules de secours et de ramassage des ordures ménagères depuis la rue Belle Isle.

Cette voie empiète sur une parcelle adjacente appartenant à l'Etat - Ministère de la Défense pour une surface d'environ 700 m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé d'acquérir cette emprise d'environ 700 m<sup>2</sup> sur la base de l'euro symbolique, conformément à l'estimation du service France Domaine, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues ;

**VU** la demande formulée par BOUYGUES IMMOBILIER ;

**VU** l'accord du Ministère de la Défense ;

**VU** l'estimation de France Domaine ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

1 – **D'ACQUERIR**, en vue de son intégration dans le domaine public communal, une emprise d'environ 700 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle désignée ci-après et cadastrée sous :

**BAN de METZ**

Section 5 n° 44 – 55 a 68 ca

Située en zones NE1 - UYA2 du PLU

appartenant à l'Etat (Ministère de la Défense)

2 – **DE REALISER** cette transaction foncière moyennant le prix d'un euro ;

3 - **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'arpentage, les frais d'acte et honoraires de notaire ;

4 - **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

5 - **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

6 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31    Absents : 24                      Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**